

Motion relative au projet de Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche, votée à l'unanimité des membres présents et représentés

Nous, les membres élus du conseil du Lamsade souhaitons exprimer notre profond désaccord sur la démarche et sur le contenu du projet de Loi de Programmation Pluriannuelle pour la Recherche (LPPR) dans sa version diffusée le 7 juin 2020.

Deux éléments nous semblent particulièrement problématiques.

1) La forme

Il est certain que la LPPR amènera de grandes modifications dans le panorama de la recherche, et indirectement dans celui de l'enseignement supérieur, en France. Nous trouvons très regrettable qu'un changement d'une telle ampleur soit conduit sans vraies discussions avec les différentes instances concernées. Nous sommes encore plus étonnés d'apprendre que le projet de LPPR sera présenté en Conseil des Ministres le 8 juillet dans un contexte (lié à la présence du virus Covid-19) qui ne favorise pas les discussions et les mobilisations, et qui arrive à la suite de 3 mois de fonctionnement si particulier des universités. Pourtant, les mobilisations qui ont précédé l'épisode du confinement ont montré que la LPPR suscitait de très vives inquiétudes pour l'avenir de l'ESR dans notre pays.

2) Le fond

Les orientations suggérées par la LPPR ne contribueront pas à l'amélioration de la recherche et de l'enseignement supérieur. Plusieurs points vont à l'encontre des souhaits exprimés par notre communauté. A titre d'exemple, citons :

- les contrats « tenure tracks » qui seront déconnectés du mode de recrutement par concours de la fonction publique (par exemple sans qualification par le CNU) et qui concerneront 25% des postes de DR et professeur. Au-delà d'une rupture complète sur la gestion des personnels (recrutement, contractualisation, services ad hoc ...), les règles de fonctionnement de ces contrats seront différentes de celles des MCF (par exemple la possibilité d'encadrements de thèse sans HDR) et créeront un fort déséquilibre,
- des CDI de mission scientifique (dans la durée d'un projet) qui vont accroître la précarité dans l'ESR,
- une part croissante du financement des établissements venant par le biais d'appels à projets gérés par des organismes dont le mode de fonctionnement reste souvent opaque,
- le renforcement du rôle de l'HCERES et plus généralement des évaluations.

Le conseil du Lamsade pense qu'une loi de l'ampleur de la LPPR doit être le fruit d'une vraie discussion et demande par conséquent que le calendrier d'examen du projet soit entièrement revu de manière à laisser le temps nécessaire aux discussions et négociations qui s'imposent.